

MAIRIE de Sainte-Croix

Compte rendu du Conseil Municipal du 21 septembre 2020

Début de séance à 20 h 00

Présents: Nadine MONGE, Thierry BIZOUARD, Stéphane ARCHINARD, Christian LAMBERT, Daniel PONCET, André POULET, Marie ERRACHIDI, Danièle LEBAILLIF, Joëlle BAUDOUIN

Absents: Jean HOTTE, Roger FRIDERICH

Secrétaire de séance: Nadine MONGE

ORDRE DU JOUR session ordinaire

En raison de la pandémie le public est limité à 5 personnes. Masque OBLIGATOIRE pour tous.

Approbation du dernier compte-rendu du 10 juillet 2020.

DELIBERATIONS :

1. MAIRIE_Désignation d'un délégué AGEDI (logiciels métier)
2. MAIRIE_Adhésion ESCDD
3. MAIRIE_Adhésion ANEV (Association des Élus de la Vigne et du Vin)
4. MAIRIE_Demande de subvention Sapeurs-Pompiers Humanitaires_Urgence Liban
5. MAIRIE_Autorisation recrutement temporaire

INFORMATIONS :

- GENDARMERIE: Point sur le référent sécurité.
- MAIRIE: Élections sénatoriales, point sur les candidats.
- MAIRIE: Travaux divers.
- HOPITAL: Courrier du Collectif de défense de l'hôpital de Die.
- SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours): Renouvellement du conseil d'administration.
- LA POSTE: Réponse de Martine CHARMET et Bernard BUIS (Conseillers départementaux).
- ÉCOLE: Recrutement de la deuxième personne.
- MANIFESTATIONS: Festiwild.

QUESTIONS DIVERSES

Approbation du dernier compte-rendu du 10 juillet 2020.

Vote: 9 voix pour.

Délibérations du conseil:

Demande d'ajout d'une délibération par Mme Le Maire.

6. MAIRIE_Délégué SCIC Nouveau Monastère

Vote : 9 voix pour.

1. Delegue AGEDI

D202029

OBJET : Désignation d'un délégué au sein du syndicat Agence de GEstion et Développement Informatique

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite de son élection en date du 26 mai 2020, il est nécessaire de désigner, conformément à l'article 7 des statuts de l'AGEDI, un délégué au sein de l'assemblée spéciale du syndicat.

La commune, relevant du collège n°1, doit désigner 1 délégué parmi ses membres.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal:

- **DÉCIDE** de nommer Nadine MONGE, Maire de Sainte-Croix, domicilié à Sainte-Croix, comme déléguée de la commune de Sainte-Croix au sein de l'assemblée spéciale du syndicat mixte ouvert AGEDI conformément à l'article 10 des statuts.
- **AUTORISE** Madame Le Maire à effectuer toutes les démarches administratives et financières nécessaires à la présente délibération.

2. Mairie Adhésion ESCDD

D202030

Mme le Maire présente la demande d'adhésion à l'Espace Sociale et Culturel Du Diois (ESCDD). Elle précise que la commune était déjà adhérente l'année dernière et que le tarif de 30€ est inchangé. Elle ajoute que la commune utilise les services de l'ESCDD pour les permanences numériques et que cette adhésion est aussi un signe de reconnaissance et de soutien du travail effectué.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** d'adhérer à l'ESCDD.
- **AUTORISE** Madame Le Maire à effectuer toutes les démarches administratives et financières nécessaires à la présente délibération.

3. Adhesion ANEV

D202031

Mme le Maire présente la demande d'adhésion de l'ANEV, Association des Élus de la Vigne et du Vin. Elle précise que cette association a quatre objectifs principaux:

- Exprimer et représenter les intérêts généraux des territoires viticoles auprès des pouvoirs publics.
- Favoriser la concertation, l'échange et le dialogue entre les élus du vin.
- Promouvoir le dynamisme de la viticulture et de ses terroirs.
- Informer les collectivités des politiques mises en oeuvre par l'Union Européenne, l'État et les Collectivités Publiques.

Le montant de l'adhésion se monte actuellement à 50€ pour une commune de notre taille.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** de ne pas adhérer à l'ANEV.
- **AUTORISE** Madame Le Maire à effectuer toutes les démarches administratives et financières nécessaires à la présente délibération.

4. SUBVENTION Sapeurs-Pompiers humanitaires

D202032

Madame le Maire présente la demande de subvention du Groupe de Secours Catastrophe Français (GSCF), les sapeurs-pompiers humanitaires. Elle poursuit en indiquant que, suite à l'explosion du 04 août 2020, le GSCF se mobilise auprès des libanais. Le GSCF s'engage à apporter une assistance aux victimes, mais souhaite procéder dans les prochaines semaines, à un envoi complémentaire de matériels.

Face à cette catastrophe qui occasionnera des besoins importants tout au long des prochains mois, ils lancent un appel aux subventions.

Pour précision, un rapport des missions dans le pays ainsi que le rapport annuel du commissaire aux comptes sont transmis systématiquement lors de l'attribution d'une subvention.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de ne pas accorder de subvention aux Pompiers humanitaires GSCF.
- **AUTORISE** Madame Le Maire à effectuer toutes les démarches administratives et financières nécessaires à la présente délibération.

5. RECRUTEMENT AGENTS CONTRACTUELS ACCROISSEMENT TEMPORAIRE

D202033

Vu la loi n° 84-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 3 – (1°) relatif à l'accroissement temporaire d'activité et/ou l'article 3 – (2°) relatif à l'accroissement saisonnier d'activité)

Madame le Maire expose : Considérant que les besoins du service peuvent justifier du recrutement d'agents contractuels ou de saisonniers pour faire face à un besoin lié à accroissement temporaire d'activité, (pour un accroissement temporaire d'activité : contrat d'une durée maximale de 12 mois pendant une même période de 18 mois).

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Madame Le Maire, pour toute la durée de son mandat, à recruter en tant que de besoin, des agents contractuels ou des saisonniers pour faire face à un besoin lié à accroissement temporaire d'activité sur tous les grades des cadres d'emplois suivants : adjoint technique, technicien territorial, ingénieur territorial, adjoint administratif, rédacteur territorial, dans les conditions fixées par l'article 3 – 1° et/ou l'article 3 – 2° de la loi du 26 janvier 1984 précitée.
- **AUTORISE** Madame Le Maire à effectuer toutes les démarches administratives et financières nécessaires à la présente délibération.
- **CHARGE** Madame Le Maire de la constatation des besoins concernés, ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions exercées et de leur profil.

- **INDIQUE** que la rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.
- **AUTORISE** Madame Le Maire à effectuer toutes les démarches administratives et financières nécessaires à la présente délibération.

6. Delege SCIC MONASTERE

D202034

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune étant sociétaire de la SCIC du Nouveau Monastère, il convient d'élire un ou une représentante.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal:

- **DÉCIDE** de nommer Danièle LEBAILLIF comme représentante de la commune au sein de la SCIC du Nouveau Monastère.
- **AUTORISE** Madame Le Maire à effectuer toutes les démarches administratives et financières nécessaires à la présente délibération.

INFORMATIONS :

- GENDARMERIE: Point sur le référent sécurité.

Le Major de Die est venu présenter, en début de Conseil Municipal, les missions de la gendarmerie. Étant donné la période électorale (sénatoriale), période de réserve, nous n'avons pas pu leur soumettre nos doléances.

- MAIRIE: Élections sénatoriales, point sur les candidats.

Quatre listes sont présentes : une menée par Gilbert BOUCHET, une par Marie-Pierre MONIER, une par Bernard BUIS et une par Richard FRITZ .

Comme convenu la personne qui va voter porte la voix du CM

- MAIRIE: Travaux divers.

De nombreux travaux ne peuvent pas être effectués par notre employé municipal seul.

Arbres morts à couper, panneaux à mettre ou à remettre, nettoyage du local technique avec probablement des objets à évacuer en déchetterie. Cela sera organisé après le 15 novembre.

- HOPITAL: Courrier du Collectif de défense de l'hôpital de Die.

Lecture du courrier du collectif de défense de l'hôpital de Die.

De plus amples informations devraient nous parvenir prochainement.

- SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours):

L'information est donnée du renouvellement du conseil d'administration du SDIS. Chaque Maire du territoire devra voter par correspondance pour le 21 octobre 2020.

- LA POSTE: Réponse de Martine CHARMET et Bernard BUIS (Conseillers départementaux).

Malgré notre délibération (NB: Suite à la suppression de la boîte de relevage située au pont) et le courrier de soutien des Conseillers Départementaux, pas de retour.

Une information prise sur internet nous apporte peut-être des éléments de réponse: La Cour des Comptes demande la diminution importante des boîtes aux lettres jaunes car cela a un coût important pour La Poste!

- ÉCOLE:

Rentrée: La rentrée des classes a eu lieu avec un nouveau protocole, appliqué au mieux.

Recrutement: Au vu de l'augmentation du nombre d'enfants, une personne a été recruté en renfort. Elle assure le temps du repas ainsi que l'entretien des locaux scolaires et ceux utilisés pour le temps du repas. C'est un coût supplémentaire à la charge des communes.

Convention: Depuis plusieurs années, par accord, les communes de Die et de Sainte-Croix ne se refacturaient pas le coût des enfants domiciliés chez eux et allant à l'école de l'autre (Chabestan ou l'école communale de Sainte-Croix). Afin de clarifier la situation, un RDV avec la commune de Die a eu lieu. Actuellement il y a deux enfants domiciliés sur Sainte-croix qui vont à l'école à Die et trois enfants domiciliés à Die qui viennent à l'école de Sainte-Croix. A partir de cette année scolaire (2020/2021), chaque commune facturera à l'autre en rapport du nombre d'enfants.

Réseau du Barry: Nous accueillons à l'école, pour la deuxième année consécutive un enfant de la Fondation ARDOUVIN de Vercheny. Le Maire rencontra l'inspecteur d'académie et le directeur de la Fondation le 2 octobre afin de consulter la convention qui a été rédigée. Le contenu en sera abordé lors du prochain conseil municipal.

- MANIFESTATIONS: Festiwild.

La Préfecture a donné l'autorisation pour la tenue du Festiwild. Un protocole sanitaire a été fait pour le festival. La Mairie a demandé que le port du masque soit obligatoire dès l'entrée du Festival (donc extérieur et intérieur)

- SCHEMA DIRECTEUR D'EAU POTABLE

Devant la complexité du dossier et du devis nous demandons plus de détails avant de délibérer et nous prévoyons une rencontre avec les services départementaux.

- SIGNALÉTIQUE: Panneaux en Vallée de quint :

Il y a 3 ans nous avons été contacté par Valdequint pour la pose de panneau dans chaque commune comprenant chacun une face affichage et une face information. Sur Sainte-Croix, le lieu choisi était le coin poubelle car son niveau de fréquentation en fait un lieu stratégique.

De mémoire, il n'y avait qu'une face utilisable à cet endroit, soulevant la question de la pertinence du coin poubelle pour cette installation. Il semblerait que ces panneaux sont posés par Valdequint et co-financés par Valdequint et la CAF.

Le 22/09 une réunion finalisera le tout. Les décisions ne seront prises qu'à la suite de l'étude du dossier complet.

- MAIRIE, Secrétariat :

La secrétaire de Mairie qui intervient sur notre commune depuis début 2018 a obtenu une mutation et va nous quitter courant novembre.

Conformément à la convention signée avec la CCD, c'est toujours le SISEMA (Service Intercommunal de SEcrétaire de MAirie) qui gère l'emploi. Préalablement à l'embauche, la CCD nous (Barsac + Sainte-Croix) a présenté la candidate présente. Suite à notre accord elle a été recrutée et devrait arriver courant décembre.

- ARCHIVAGE :

L'archiviste est venue une première fois le 15/09/2020 . Très bonne journée, du tri, de la destruction (légale) et un peu de place dans le local. Une prochaine séance aura lieu en octobre puis en 2021.

- STATIONNEMENT GÊNANT:

Un avis du Maire, affiché sur le mur d'un jardin dans le milieu du village, rue de Beaufort, régleme le stationnement en amont et en aval sur 30m. Afin de le rendre plus lisible et d'en faciliter l'application, il est envisagé de le modifier et le transformer en arrêté.

En cas de stationnement prolongé, travaux, déménagement, etc., un arrêté municipal doit être demandé.

- MATERIEL COMMUNAL MUTUALISÉ :

La commune de SAINTE-CROIX a du matériel en commun avec les communes de SAINT-JULIEN-EN-QUINT, VACHERES, SAINT-ANDEOL EN QUINT, PONTAIX et BARSAC soit : une remorque, une débroussailleuse à roues, une débroussailleuse, une tronçonneuse et un taille haie.

D'après nos recherches une partie du matériel a été acheté en 2005 (débroussailleuse, taille haie, tronçonneuse et du matériel de sécurité ainsi que de l'outillage) et une autre en 2011 (remorque, grosse tondeuse à roues).

Un poste a été créé en 1998 par le Groupement Intercommunal des (3)Tours de Quint, groupement dissolu en 2000. En 2000 la commune de Sainte-Croix est devenue l'employeur et refacturait aux autres communes jusqu'en ???. Dans un premier temps, il n'y avait que Barsac, Pontaix, Vachères, Saint-Andéol et Sainte-Croix, Saint-Julien n'ayant rejoint le groupement qu'en 2005.

Cette gestion mutualisée ayant trouvé ces limites depuis que ce n'est plus le même agent technique pour toutes ces communes, cela fait quelques temps que nous sommes en recherche de solution pour un partage équitable.

- ACCES RIVIERES :

Nous avons tout l'hiver pour y penser, mais il faut envisager une solution pour limiter l'accès à la rivière en 2021, au moins de juin à septembre. Le niveau de l'eau est bas, les utilisateurs ne respectent ni le lieu ni les habitants. Nous ne voudrions pas que les riverains soient pénalisés. C'est un problème récurrent depuis de longues années qui s'est dégradé cette année .

Les mardis, temps du marché des Jardins Nourriciers, ont été compliqués au niveau du stationnement et également au niveau du manque de respect. Là aussi il faudra une autre organisation.

Il faut se mettre autour de la table élus, utilisateurs et les politiques afin de trouver une solution pour protéger la rivière.

- PNRV Parc du Vercors .

En vue des prochaines élections une réunion se tiendra le 03 octobre.

QUESTIONS DIVERSES :

Néant

FIN DE SÉANCE 22h30